



## APPEL À PROJETS (Fiction)

Capsules humour // 25 x 3' // 50 x 3'

### 1. Contexte

À l'automne 2020, la RTBF lançait la diffusion de deux nouveaux programmes créés par les talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles : *Les Anonymes* (Tipik) et *Une semaine sur deux* (La Une).

Forte du succès de ces programmes courts et humoristiques, la radio-télévision belge francophone **ouvre aujourd'hui un nouvel appel à projets dédié au genre** pour développer **maximum deux séries** pour 2023 ; l'une dédiée au public de *Tipik* (25 x 3'), l'autre dédiée au public de *La Une* (50 x 3').

Cet appel à projets se déroule en deux Étapes :

- A. La première étape (Etape A) de l'appel à projets consiste à **sélectionner maximum 6 candidats** sur base d'un pitch.
- B. Lors de la deuxième étape (Etape B), chaque candidat retenu devra **soumettre un dossier complet** (détaillé en infra) pour concrétiser son pitch.

À l'issue de l'appel à projets, **maximum deux candidats** (1 pour La Une / 1 pour Tipik) **seront finalement sélectionnés pour développer leur série.**

Chaque producteur·ice intéressé·e par cet appel peut soumettre un dossier de candidature (uniquement au format pdf) via le formulaire d'inscription sur notre site [www.rtbef.be/webcreation](http://www.rtbef.be/webcreation), après avoir lu attentivement le cahier des charges.

La date limite pour déposer un pitch est le jeudi 30 septembre 2021, à 12h (midi).
--

Cet appel est destiné aux producteurs et productrices indépendant·e·s de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 2. Nos objectifs

- Offrir aux publics de *La Une* et de *Tipik* des fictions humoristiques inédites, originales et fédératrices ;
- Créer de nouvelles **opportunités de travail** pour le plus grand nombre de jeunes créatrices et créateurs de Wallonie et de Bruxelles, leur trouver un espace d'expression ;
- **Promouvoir la diversité** dans la création audiovisuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Innover et raconter des **histoires originales et fortes** ;

### 3. Critères de recevabilité

**Votre candidature est jugée recevable si elle répond aux critères suivants :**

- Les projets doivent être présentés par une productrice ou un producteur indépendant-e constitué-e sous la forme d'une société commerciale éligible au Tax Shelter et établie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un particulier ne peut, par contre, déposer de dossier.
- Le-s auteur-ices des projets **doivent résider en Fédération Wallonie-Bruxelles.**
- **Un seul projet** peut être déposé par producteur-ice.
- Les projets doivent être en **prise directe avec la société d'aujourd'hui** et démontrer un **ancrage belge.**

**Votre dossier est jugé recevable s'il comprend tous les éléments suivants :**

#### **A. Pour l'ÉTAPE A, le dossier (pdf\*) de candidature inclura :**

- + **Un pitch** de l'histoire envisagée en deux ou trois paragraphes ;
- + Quelques mots sur **le concept de votre série**, développé en quelques lignes ;
- + Le choix du **public cible** ;
- + **Vos références** en matière de **séries humoristiques** ;
- + **Un CV des autrices et/ou auteurs et de la société de production** ;
- + **Un échantillon de scénario** écrit par l'autrice ou l'auteur principal-e, représentatif de ses talents de dialoguiste. Cet échantillon peut, mais ne doit pas être lié au pitch proposé.

 Pour l'ÉTAPE A, la date limite pour déposer votre dossier est le **jeudi 30 septembre 2021, à 12h (midi)** via le formulaire d'inscription sur notre site [www.rtbef.be/webcreation](http://www.rtbef.be/webcreation).

*\*Merci de grouper tous ces éléments dans un seul fichier pdf.*

#### **B. Pour l'ÉTAPE B, le dossier (pdf\*) de candidature inclura :**

- + **3 épisodes réalisés** : ceux-ci seront au format de maquette, sans le casting définitif. Ces maquettes (3 minutes chacune) donneront une idée des intentions de réalisation et du potentiel humoristique des capsules ;
- + **3 scénarios d'épisodes** suivants : à l'étape de séquenciers ;
- + **3 pitches d'épisodes** suivants ;
- + **1 devis détaillé** de la série complète (25 épisodes ou 50 épisodes).

📧 Pour l'ETAPE B, la date limite pour remettre votre dossier est le vendredi 31 décembre 2021, à 12h (midi) à l'adresse [fictiondigitale@rtbf.be](mailto:fictiondigitale@rtbf.be).

Attention : Veuillez envoyer impérativement votre dernière créance pour la date de remise de votre dossier à l'attention de Paola Acosta ([aop@rtbf.be](mailto:aop@rtbf.be)) et d'Elodie Meurer ([emel@rtbf.be](mailto:emel@rtbf.be)).

*\*Merci de grouper tous ces éléments dans un seul fichier pdf.*

## 4. Caractéristiques des projets

- **Genre** : Humoristique.
- **Modèle narratif** : Bouclé ou feuilletonnant.
- **Format** : Les (maximum) deux séries, dans leur version finale, seront chacune un ensemble de 25 ou 50 épisodes d'environ 3 minutes (selon le public cible visé) ; elles ne pourront comprendre que 2 ou 3 personnages principaux et un seul lieu de tournage. Tout doit être pensé et écrit afin que le tournage se fasse dans des conditions les plus légères possibles et dans un cadre budgétaire restreint.
- **Public cible (au choix)** :
  - + **Pour les projets à destination de Tipik** : les jeunes adultes de 20-35 ans.  
*Références* : "Bref", "SAP", "Les Anonymes", "Caméra café", "Catherine et Liliane", etc.
  - + **Pour les projets à destination de La Une** : les familles, le grand-public.  
*Références* : "1 semaine sur 2", "Parents, mode d'emploi", "Nos chers voisins", "Fais pas si, fais pas ça", "Scènes de Ménage", etc.
- **Proximité** : Les épisodes devront être en prise directe avec la société belge d'aujourd'hui (même si l'action de l'histoire se déroule dans le passé ou dans le futur) et démontrer un ancrage belge ;

Le Comité de sélection sera attentif à **refléter et promouvoir la diversité de la société belge**, tant à travers la personnalité des autrices et auteurs, que dans les histoires proposées.

## 5. Intervention financière de la RTBF

**Maximum 6 projets seront sélectionnés par la RTBF pour l'Étape B** et recevront chacun une enveloppe fermée de **maximum 10.000 euros** (dix-mille euros), sans autre financement externe à la RTBF possible, **pour la composition de leur dossier** (voir point 3 en supra).

Ces dossiers seront ensuite soumis au vote d'un **comité de sélection** (interne à la RTBF) qui évaluera notamment les **qualités d'écriture et de réalisation** du projet de série et de son **potentiel de développement et de succès**.

**Le financement définitif des (maximum) deux séries lauréate-s dépendra du public cible.** La RTBF investira respectivement **maximum 100.000 euros** (cent mille euros)\* pour la production de la **série à destination du public de Tipik** (25 x 3') et **maximum 200.000 euros** (deux-cent mille euros)\* pour la production de la **série à destination du public de La Une** (50 x 3'), libérés par tranches successives en fonction des épisodes livrés et acceptés par la RTBF, sur la base d'un devis de production et de justificatifs des contrats d'auteurs et des paiements à ces derniers. Le projet sélectionné sera diffusé sur les différentes plateformes de la RTBF\*\*.

\* Le montant sera libéré sur présentation de déclarations de créance.

\*\*Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun candidat ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

## 6. Diffusion des projets

Les (maximum) deux projets lauréats (maximum un pour Tipik, maximum un pour La Une) de la dernière étape de l'appel à projets seront diffusés sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF au moment de la diffusion.

Les sociétés de production lauréates signeront avec la RTBF une "convention de coproduction" qui sera négociée de bonne foi entre les parties.

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF. La RTBF veillera au respect du droit moral des auteur·ice·s.

## 7. Sélection des projets

Lors de la première étape (Etape A) de l'appel à projets, maximum 6 candidats seront sélectionnés sur base d'un pitch (maximum 3 candidats pour Tipik / maximum 3 candidats pour La Une). Un Comité de sélection, comprenant des représentants de la RTBF, choisira les candidats sur base des critères d'évaluation suivants :

- La conformité aux critères de recevabilité de votre candidature et de votre dossier (Etape A) ;
- Le potentiel humoristique du pitch ;
- La qualité de votre échantillon (dialogue) ;
- L'adéquation de votre proposition avec l'un de nos deux publics cibles ;
- L'ancrage belge et la diversité.

A l'issue de l'Etape B, maximum deux projets seront sélectionnés par un Comité de sélection, comprenant des représentants de la RTBF, sur la base des critères d'évaluation suivants :

- La conformité aux critères de recevabilité de votre candidature et de votre dossier (Etape B) ;
- Les qualités créatives, artistiques et techniques du projet ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection finale, à l'issue de l'Etape B, sera motivée.

## 8. Planning

### ÉTAPE A

- **LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021**  
Lancement de l'appel à projets sur le site [www.rtbf.be/webcreation](http://www.rtbf.be/webcreation).
- **JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 (12h)**  
Date finale pour le dépôt des pitches.
- **MARDI 12 OCTOBRE 2021**  
Sélection et annonce de 6 candidats maximum pour l'Étape B.

### ÉTAPE B

- **DU 12 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2021**  
Les maximum 6 projets sélectionnés recevront chacun une enveloppe fermée de maximum 10.000 euros pour la composition de leur dossier (voir supra). La RTBF rémunère chaque candidat en deux tranches : la première dans la foulée de l'annonce des candidats retenus pour l'Étape B, la deuxième à la remise du dossier le 31 décembre 2021.
- **31 DECEMBRE 2021**  
La livraison d'un dossier (pdf) qui comprend :
  - + 3 épisodes réalisés (maquettes) ;
  - + 3 scénarios (séquenciers) ;
  - + 3 pitches d'épisodes suivants ;
  - + 1 devis détaillé de la série complète (au choix : 25 ou 50 épisodes).

La livraison de la dernière créance à l'attention de Paola Acosta ([aop@rtbf.be](mailto:aop@rtbf.be)) et Elodie Meurer ([emel@rtbf.be](mailto:emel@rtbf.be)).
- **MARDI 11 JANVIER 2022**  
Sélection et annonce de maximum deux projets (1 à destination du public de *La Une* et 1 à destination du public de *Tipik*) pour diffusion en 2023.

## 9. Comment soumettre un projet ?

Les producteur·ice·s indépendant·e·s intéressé·e·s par cet appel peuvent soumettre un dossier de candidature (uniquement au format pdf) **via le formulaire d'inscription sur notre site [www.rtbf.be/webcreation](http://www.rtbf.be/webcreation)**.

HYPERLINK "<mailto:fictiondigitale@rtbf.be>"

Dates limites pour soumettre un dossier :
---

- ÉTAPE A : Jeudi 30 septembre 2021, 12h (midi) ;
- ÉTAPE B : Vendredi 31 décembre 2021, 12h (midi).

Vous serez ensuite recontacté·e·s le **12 octobre 2021** (pour les candidats de l'Étape A) et le **11 janvier 2022** (pour les candidats de l'Étape B).

Les projets considérés comme recevables seront examinés par le Comité de sélection.

Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse [fictiondigitale@rtbf.be](mailto:fictiondigitale@rtbf.be).

**Bonne chance !**